

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

—
**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

—
CANTON DE ROYAN

—
COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST 91-051

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 8 AVRIL à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

29 MARS 1991

DATE D'AFFICHAGE

29 MARS 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN,
BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN,
DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, Mme
PARROU, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la
majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHER par M. HUGENDOBLER
Mme LISION par M. LE GUEUT
M. MARCONI par M. REVOLAT

ABSENTS-EXCUSES : M. ALONSO, BARRIERE, Mme PELTIER

—
Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 29

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - PROCEDURE DE
CONCERTATION

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 15 Janvier 1991, reçue en Sous Préfecture le 21 Janvier 1991, le Conseil Municipal a lancé la procédure de concertation prévue à l'article L300.2 du Code de l'Urbanisme dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols.

Cette délibération a fait l'objet de la publicité suivante :

- * affichage en Mairie
- * publication dans "LA FRANCE" du 8 Février 1991
- * publication dans "LE LITTORAL" du 8 Février 1991

Un registre, de cent pages, a été mis à la disposition du public du 18 Février 1991 au 18 Mars 1991.

Le registre a été clos le 18 Mars 1991.

Il comporte trois observations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de M. le Rapporteur,
- VU les observations portées sur le registre,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux,

- VU l'avis favorable de la Commission des Permis de Construire,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- De prononcer la clôture de la phase de concertation préalable à la révision du Plan d'Occupation des Sols

- De porter les demandes formulées sur le registre à la connaissance du groupe de travail qui sera formé dans le cadre de la procédure de révision

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signés au Registre
Messieurs les Membres présents

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 10 Avril 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général,